

## Actualisation du cadre de référence national des Centres de Ressources Politique de la Ville

### ANNEXE TECHNIQUE Modalités de collaboration avec l'ANRU

Depuis sa création, l'ANRU a développé ses propres outils d'animation auprès des acteurs de la rénovation urbaine.

- Dans le cadre des programmes de 1ère génération (PNRU et PNRQAD ...), l'offre d'animation s'est développée autour d'événements (nationaux, régionaux) ou d'animation de la communauté des Directions départementales des territoires et des Chefs de projets de rénovation urbaine des collectivités territoriales. Par ailleurs, l'Anru assure des journées de formations dédiées à ses délégations territoriales.

Concernant les chefs de projets de rénovation urbaine des collectivités territoriales, et en réponse à leur demande, l'ANRU a initié à partir de 2010, un réseau d'échanges techniques. Les travaux de ce réseau sont organisés sous différentes formes d'échanges déployées sur les territoires : journées locales d'échanges territorialisées, journées de développement sur un thème spécifique, ateliers de capitalisation sur les pratiques opérationnelles remarquables, visites d'observation...

- Dans le cadre des programmes de 2ème génération (NPNRU et PIA...), une réflexion est en cours sur l'adaptation de cette offre d'animation et plus globalement sur la démarche d'accompagnement des acteurs du renouvellement urbain. Elle devrait permettre de poursuivre les échanges et réflexions avec le CGET sur le cadre de coopération avec les Centres de ressources de la politique de la ville.

#### *Acter les complémentarités*

L'ANRU souligne la complémentarité entre son propre réseau des directeurs et chefs de projet rénovation urbaine et celui des Centres de Ressources Territoriaux de la Politique de la Ville :

- Une complémentarité d'échelles :
  - Un réseau ANRU animé nationalement, décliné localement par des actions d'échanges territorialisées.
  - Des CRPV qui s'inscrivent dans les territoires dans la durée et dans la proximité.
- Une complémentarité des thématiques et des expertises, pour développer un « univers commun » :
  - La mixité de peuplement et le relogement,
  - Les clauses d'insertion ;
  - Le développement économique ;
  - La co-construction avec les habitants ;
  - La gestion urbaine et sociale et la prévention situationnelle.
- Une complémentarité en termes de cibles :

- Un réseau ANRU qui s'adresse à des professionnels spécialistes de la rénovation urbaine.
- Des CRPV qui s'adressent à un spectre d'acteurs plus large, et qui permettent de faire monter en compétences d'autres acteurs sur les enjeux urbains.

#### *Les modalités de collaboration:*

- Des attendus : qualification (homogénéité des discours) et neutralité (posture neutre dans le discours)
- Inviter et faire participer les CRPV aux journées et événements ANRU importants, pour qu'ils puissent relayer les informations auprès des acteurs locaux, notamment au sujet :
  - Des règlements ANRU, des protocoles de préfiguration et de la préparation des conventions ANRU.
  - Des conventions d'équilibre territorial.
  - De la charte nationale des clauses d'insertion.
  - De la participation des habitants aux PRU, via notamment les maisons de projets.
- En complément de ses propres canaux d'information, les CRPV constituent pour l'ANRU des relais d'information à destination des acteurs de terrain. En retour, les CRPV porteront à connaissance de l'ANRU leur activité et feront remonter les attentes et interrogations des acteurs locaux.
  - L'ANRU identifiera un canal d'information et le type d'information qu'elle diffusera régulièrement à l'ensemble du réseau des CRPV (définition d'une procédure d'information).
  - A minima une réunion bilatérale de régulation sera organisée chaque année entre l'ANRU et le CGET. Elle sera l'occasion d'organiser et de suivre les projets menés en commun et en lien avec les CRPV (thématiques urgentes et prioritaires à traiter à l'échelle du réseau), voire d'évoquer un possible programme d'activité commun (sous la forme par exemple de démarches de capitalisation communes, appuyées sur l'expertise des CRPV).
- L'ANRU pourra apporter un soutien aux CRPV en mobilisant, lorsque cela est pertinent, les expertises et ressources qu'elle a à sa disposition pour :
  - Intervenir lors de certaines actions de qualification des CRPV.
  - Intervenir en appui à l'organisation de journées, dans le cadre de journées co-élaborées entre l'ANRU et les CRPV.

Comme stipulé dans le Cadre de référence national des Centres de ressource de la politique de la ville, l'ANRU pourra participer aux réunions du Comité technique d'animation nationale. Elle sera par ailleurs invitée à la journée annuelle des CRPV réunissant, à l'initiative du CGET, les centres de ressources (Directions et équipes) ainsi que le réseau des correspondants territoriaux de l'Etat pour la politique de la ville.

Les modalités de coopération entre l'ANRU et les CRPV pourront être amenées à être précisées dans le cadre de la réflexion actuellement en cours sur l'offre d'animation et d'accompagnement des acteurs du renouvellement urbain dans le cadre des programmes ANRU de 2ème génération.